



VERS UNE ADAPTATION DE LA MÉTROPOLE À LA CHALEUR

Engagements et réponses
à l'Avis citoyen de la Convention
métropolitaine pour le Climat

MÉTROPOLE

GRAND LYON



**Vers une adaptation
de la métropole à la chaleur**

**Direction environnement, écologie,
énergie**

**Direction de la prospective
et du dialogue public**

Métropole de Lyon
20, rue du Lac
CS 33569
69505 Lyon Cedex 3

Mai 2025

Écriture : Skoli

Graphiste : Clément Payot



EDITO DE BRUNO BERNARD

PRÉSIDENT DE LA MÉTROPOLÉ DE LYON

Face à l'aggravation du changement climatique, la France s'est récemment dotée d'un nouveau plan d'adaptation pour se préparer à un réchauffement pouvant atteindre 4°C d'ici la fin du siècle. Ce cap stratégique, qui doit encore s'accompagner des moyens nécessaires à sa pleine réalisation, rappelle l'ampleur des défis auxquels nous faisons face, en particulier pour le territoire de

la Métropole qui compte parmi ceux qui se réchauffent le plus vite.

C'est en réponse à ces enjeux que s'est tenue la Convention Métropolitaine pour le Climat. Pendant plusieurs mois, vous, 105

Grands Lyonnais, représentatifs de la diversité de la population, avez élaboré un Avis citoyen lucide et profondément ancré dans la réalité de notre territoire. Cet Avis, dans ses points d'accord et de désaccord, nous invite à repenser nos politiques publiques pour garantir à tous les conditions d'une vie digne, résiliente et solidaire face aux fortes chaleurs.

« Cette démarche
(...) permettra
d'élaborer dès 2026
un plan chaleur
métropolitain »

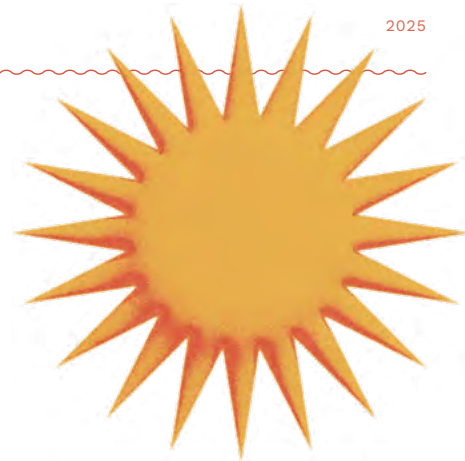
Il faut saluer le travail de vos porte-paroles qui ont présenté l'Avis citoyen tant auprès des médias que des groupes politiques de la Métropole. Par leur action, ils ont permis de restituer fidèlement la richesse des travaux de la Convention, en exposant aussi bien les consensus unanimes que les controverses exprimées lors des délibérations.

La réception de cet Avis marque une étape déterminante : pour la première fois à cette échelle, les propositions citoyennes sont instruites et mises en regard de l'action publique existante que nous n'avons eu de cesse de renforcer depuis 2020. Cet exercice de confrontation, d'analyse et d'engagement ouvre des pistes concrètes pour continuer de transformer durablement notre Métropole, en s'appuyant sur la coopération avec l'État, les communes, les acteurs économiques, associatifs et, bien sûr, les habitants. Ce document fait état de l'avancement de l'instruction de cet avis comme nous nous y étions engagés.

Dans un contexte de fortes contraintes budgétaires, mais aussi d'attentes démocratiques renforcées, cette démarche illustre la capacité d'innovation collective de notre territoire. Elle s'inscrit pleinement dans la révision du Plan Climat Air Énergie Territorial 2026-2031, et permettra d'élaborer dès 2026 un « Plan Chaleur Métropolitain » : un outil stratégique pour anticiper, protéger et agir.

Ensemble, continuons de travailler en faveur d'une adaptation ambitieuse et juste.

CHAUD DEVANT : VERS UNE MÉTROPOLE À +4°



Quel scénario d'évolution du climat ?

Comment se projeter dans un futur climatique incertain ? Comment prévoir les adaptations nécessaires ? Si l'on est trop optimistes,

les adaptations seront vite inefficaces et inutiles.

Trop pessimistes, le coût d'adaptation s'envole. Pour se préparer à l'avenir, la Métropole de Lyon a choisi de retenir une hypothèse réaliste, établie à partir des données scientifiques du GIEC : la Trajectoire de référence pour l'adaptation au changement climatique (TRACC).

**+4°C
en 2100**

PÉRIODE
PRÉINDUSTRIELLE

2030 **+2°C**

2050 **+2,7°C**

2100 **+4°C**



La Trajectoire de référence pour l'adaptation au changement climatique (TRACC) établit ses prévisions en partant du principe que chacun respectera ses engagements en matière de transition à l'échelle mondiale. Si l'on suit ce scénario, la France va connaître un réchauffement de +2°C en 2030, +2,7°C en 2050, +4°C en 2100.

Quels changements à prévoir sur notre territoire ?

Dans la Métropole de Lyon, ces changements vont se traduire par des étés beaucoup plus chauds et plus secs, et des hivers plus doux et plus humides. Le climat de demain n'aura plus grand chose à voir avec celui d'aujourd'hui.

→ **Des étés beaucoup plus chauds et secs**, avec sécheresse et risque de conflits d'usages autour de l'eau



→ **Des épisodes de pluies intenses plus fréquents et plus sévères**, avec risque d'inondations



→ **Des hivers plus doux et humides**



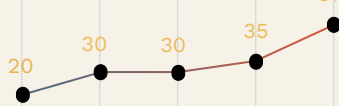
→ **Des épisodes de vents forts plus fréquents**, avec multiplication des sinistres



DES ÉTÉS TORRIDES ET SANS FRAÎCHEUR NOCTURNE

1990 2010 2030 2050 2100

JOURS À + DE 30°C



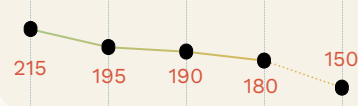
NUITS À + DE 20°C



UNE CHUTE DRASTIQUE DES PLUIES D'ÉTÉ ET DES HIVERS PLUS HUMIDES

1990 2010 2030 2050 2100

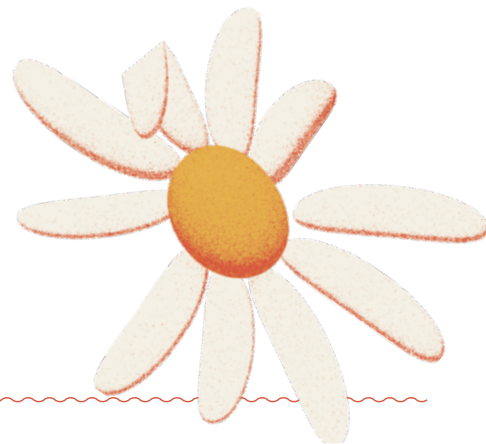
PLUIE EN ÉTÉ EN MM



PLUIE EN HIVER EN MM



LES EFFETS DE LA CHALEUR



Les conséquences qu'on observe déjà



- **Multiplication des périodes de forte chaleur difficiles à supporter**, comme en juillet 2023



- **Impacts sur les habitations**, comme à Givors, inondée le 17 octobre 2024



- **Impacts sur le transport routier et ferroviaire**

Les futurs impacts à craindre

L'augmentation de la chaleur est un enjeu encore plus sensible pour un territoire fortement urbanisé et densément peuplé. La Métropole de Lyon est exposée à 3 formes de vulnérabilités particulières :



RISQUE SANITAIRE

- **Vulnérabilité** des personnes fragiles et surexposées
- **Risque de saturation** des services de santé avec des pics d'hospitalisation



BOULEVERSEMENT DES MODES DE VIE

- **Travailler**
- **Aller à l'école**
- **Se déplacer**
- **Se cultiver, faire du sport**



AUGMENTATION DES INÉGALITÉS FACE À LA CHALEUR

- **Inégalités sociales** : selon les revenus, le type d'habitat, les équipements disponibles, l'isolement social...
Les personnes les plus précaires sont aussi les plus exposées à la chaleur.
- **Inégalités territoriales** : densité urbaine, accès ou non à des espaces végétalisés, qualité de l'air...
Certaines zones de la métropole sont exposées à des risques de surchauffe.

Ces constats ont été établis par les membres de la Convention Métropolitaine sur le Climat après leurs rencontres avec des spécialistes, chercheurs et climatologues. C'est à partir de cet état des lieux que la Convention a réfléchi aux adaptations nécessaires.

POURQUOI S'ADAPTER ?

Établir une stratégie métropolitaine d'adaptation à la chaleur, c'est s'organiser collectivement pour préserver nos conditions d'existence, notre santé, nos services publics, nos ressources et notre cadre de vie. C'est un effort nécessaire : plus nous l'engageons tôt, plus nous avons de chance d'en maîtriser les coûts et les conséquences.

L'ADAPTATION À LA CHALEUR : UN ENJEU CITOYEN !



Conséquence du réchauffement climatique, nous allons devoir intégrer la chaleur dans nos modes de vie, notre organisation sociale et nos politiques publiques. Ces transformations impliquent des choix majeurs qui concernent l'ensemble des acteurs du territoire : les habitants bien sûr, mais aussi les services publics, les entreprises, les associations, etc.

C'est un enjeu éminemment collectif ! C'est pourquoi la Métropole de Lyon a choisi de mobiliser ses habitants en organisant une Convention Métropolitaine pour le Climat sur le sujet de l'adaptation, une première en France.

À travers cette initiative, ce sont des Grands Lyonnais qui sont chargés de réfléchir, débattre et définir démocratiquement les priorités d'adaptation à la chaleur pour notre territoire.

105 HABITANTS POUR UNE RÉFLEXION COLLECTIVE & DÉMOCRATIQUE

Une assemblée représentative de la diversité de la population de la Métropole de Lyon :



Genres



Âges



Types d'habitat



Territoires



Compositions familiales



Niveaux de diplôme



Catégories socio-professionnelles



Orientations politiques

Les membres de la Convention ont été choisis pour être représentatifs de la diversité de la population de la Métropole de Lyon. Les modalités de travail (indemnités, garde d'enfant...) ont été pensées pour garantir une participation active et équilibrée et que chaque voix puisse être entendue.

Déroulé : 5 week-ends de travail pour construire une vision collective

SEPT. 2024 + SESSION 1

Comprendre les causes et les effets des changements climatiques
Session plénière

OCT. 2024 + SESSION 2

Comprendre les vulnérabilités et enjeux d'adaptation spécifiques du territoire
Travail en groupe, diagnostic d'impact de la chaleur, prospective

NOV. 2024 + SESSION 3

Observer concrètement les impacts de la chaleur sur le terrain
Visites et rencontres de terrain (associations, entreprises, services publics, etc.)

DÉC. 2024 + SESSION 4

Définir les priorités d'une stratégie d'adaptation
Session plénière, travail en groupes thématiques

JAN. 2025 + SESSION 5

Rédaction et adoption de l'*Avis citoyen*

Un mandat clair

« Quelles doivent être les priorités pour guider l'adaptation de notre territoire à la chaleur ? »

C'est le mandat qui a été confié à la Convention par le président de la Métropole. L'objectif de la Convention métropolitaine était de :

- **Construire une vision partagée** des défis liés à la chaleur,
- **Identifier les grands axes d'action prioritaires** (et non pas une liste de mesures techniques).

Ces orientations doivent aider la collectivité comme les autres acteurs du territoire à réduire les impacts de la chaleur à court, moyen et long termes.

CE QUI A FAIT DÉBAT

Les travaux de la Convention ont révélé des divergences de points de vue entre les membres sur certains sujets, et tout particulièrement :

- Sensibiliser, inciter ou contraindre : **quel doit être le rôle de la puissance publique ?**
- Pouvoirs publics, entreprises, particuliers : **qui devra prendre en charge le coût financier de l'adaptation ?**
- Faire des compromis ou changer radicalement : **jusqu'où faudra-t-il transformer nos modes de vie ?**

Ces dissensus reflètent la complexité des enjeux liés à l'adaptation et les arbitrages politiques nécessaires pour construire des solutions adaptées pour tous.

ET MAINTENANT ?

RÉPONSE À L'AVIS CITOYEN ET ENGAGEMENTS DE LA MÉTROPOLE



Qu'est-ce que la Métropole fait déjà ?
Qu'est-ce qu'elle peut mieux faire ?
Quelles nouvelles initiatives peut-elle prendre pour aller plus loin ?
Quel appui peut-elle apporter aux autres acteurs du territoire
qui ont aussi un rôle à jouer ?

Adopté en janvier 2025, l'Avis citoyen de la Convention métropolitaine pour le climat a fait l'objet d'une lecture attentive et de premiers retours par les services métropolitains.

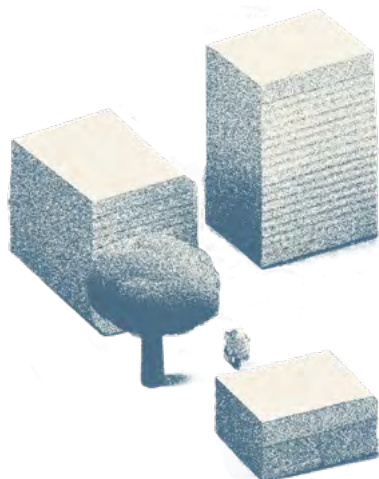
Des propositions citoyennes inspirantes !

Les objectifs de cette phase d'analyse et de réponse étaient :

- D'initier un plan d'actions pour renforcer spécifiquement l'action publique de la Métropole en faveur de l'adaptation aux fortes chaleurs.
- D'alimenter plus globalement le prochain « Plan Climat Air Énergie Territorial » (PCAET), qui constitue la feuille de route de la Métropole en matière de transition climatique.
- D'orienter les futures politiques d'urbanisme et d'aménagement du territoire : massification de la végétalisation, développement de lieux frais...

Inspirée par les propositions citoyennes, la Métropole va donc élaborer d'ici à 2026 un « **Plan chaleur** » et s'engage aussi à plus long terme sur de nouveaux objectifs ambitieux, à la hauteur des enjeux.

CE QUE LA CONVENTION ATTEND DE LA MÉTROPOLE



Être moteur et exemplaire dans la stratégie d'adaptation. Impulser des changements, sensibiliser les habitants, coordonner les acteurs... La Métropole de Lyon a les moyens et la responsabilité de jouer un rôle clé dans l'adaptation au réchauffement climatique.



Concilier adaptation et justice sociale. Nous ne réussissons pas à nous adapter sans transformer nos modes de vie, même si cela peut faire peur. Le rôle de la Métropole est d'accompagner ces changements nécessaires en veillant à tenir compte des besoins, des ressources, et des difficultés de chacun.



Garantir une vision de long terme. C'est l'objectif du futur « Plan Climat Air Energie Territorial » (PCAET), qui prend en compte les travaux de la Convention métropolitaine pour le climat. Il garantit des financements et servira de référentiel pour les futures politiques publiques de la Métropole.



Accélérer et massifier les orientations déjà prises.

En renforçant notamment :

- les aménagements urbains en faveur de la végétalisation et de la ville perméable,
- le soutien à la rénovation thermique des bâtiments,
- les initiatives en faveur du maillage d'un réseau de lieux frais à travers tout le territoire.

CE QUE LA MÉTROPOLE NE POURRA PAS FAIRE SEULE

Protéger la santé des habitants face à l'évolution brutale des conditions climatiques, garantir la continuité des services publics (comme l'éducation, par exemple), adapter les horaires de travail des salariés...

Face à ces enjeux, la Métropole dispose parfois de peu de moyens d'actions qui sont à la main d'autres acteurs privés comme publics.

Néanmoins, la Métropole a pris acte des propositions citoyennes qui ne relèvent pas de ses compétences et propose d'agir à son niveau pour faire bouger les choses, soit en mobilisant les acteurs concernés (État, communes, associations, entreprises, etc.), soit en menant un travail de plaidoyer auprès d'eux.



9 PRIORITÉS POUR ADAPTER NOTRE TERRITOIRE À LA CHALEUR

À l'issue de ses délibérations, la Convention métropolitaine pour le climat a défini 9 priorités pour réussir notre adaptation collective à la chaleur :

PRIORITÉ N°1

Garantir une fraîcheur pour tous : définir une stratégie et un partage des responsabilités

PRIORITÉ N°2

Développer une culture de la chaleur

PRIORITÉ N°3

Renforcer le lien social pour se protéger collectivement

PRIORITÉ N°4

Améliorer le confort thermique dans les logements

PRIORITÉ N°5

Développer les lieux frais de proximité pour tous

PRIORITÉ N°6

Donner la priorité au végétal et à l'eau dans l'espace public

PRIORITÉ N°7

Assurer la continuité des services publics et des fonctions vitales lors de pics de chaleur

PRIORITÉ N°8

Adapter les conditions de travail aux fortes chaleurs

PRIORITÉ N°9

Adapter les activités sociales, sportives et culturelles aux chaleurs extrêmes

UN DIALOGUE À POURSUIVRE !

Adopté quasiment à l'unanimité (moins une abstention), l'Avis Citoyen - qui fixe ces 9 priorités - révèle aussi les dissensus exprimés au sein de la Convention. Ceux-ci démontrent l'intérêt de poursuivre le dialogue engagé avec les habitants pour construire des solutions les plus collectives possibles, mais aussi la nécessité de faire des choix politiques parmi différentes approches.

COMMENT Y RÉPONDRE ?

Voici les modes d'action proposés par la Métropole dans les pages suivantes, en fonction de ses compétences ou des délais de mise en œuvre :



Expérimentation

Actions concrètes à tester rapidement, et qui pourront être déployées ultérieurement si elles sont pertinentes.



Actions à développer

Mesure et/ou politique publique à concevoir et à mettre en œuvre à court ou moyen terme.



L'engagement de la Métropole

Ce sont des objectifs plus exigeants, qui demandent du temps, mais que la Métropole revendique.



Plaidoyer

Dans les domaines qui dépassent ses compétences, la Métropole peut agir pour relayer les messages de la Convention à d'autres niveaux de décision (communes, État, Union Européenne, etc.).

PRIORITÉ N°1

GARANTIR UNE FRAÎCHEUR POUR TOUS : DÉTERMINER UNE STRATÉGIE ET UN PARTAGE DES RESPONSABILITÉS



Pour réussir à s'adapter, il faut anticiper et s'organiser collectivement. C'est le constat de la Convention qui demande à la Métropole de réaffirmer son rôle de cheffe de file pour mettre en place une stratégie d'adaptation à long terme. L'ambition ? Sécuriser des moyens d'action (humains et financiers), coordonner les acteurs du territoire, définir démocratiquement des objectifs mesurables, et déterminer le rôle de chacun pour réussir à les atteindre. Notamment afin d'éviter les solutions temporaires, mal adaptées voire contre-productives.

CE QUE LA MÉTROPOLE FAIT DÉJÀ !

Associer les habitants

à la préparation du prochain « Plan Climat Air Énergie », à travers la Convention métropolitaine pour le climat. Le PCAET va déterminer les politiques publiques climat-air-énergie de la Métropole pour la période 2026-2031, avec le souci de mieux protéger les habitants face à l'évolution brutale du climat.

Penser les changements

climatiques de manière globale. Au-delà des fortes chaleurs, la Métropole agit à son niveau, aussi bien sur les causes que sur les conséquences des évolutions climatiques.

LES PROCHAINES ACTIONS



Actions à développer

— court terme

Renforcement du pilotage et de la coordination entre les services de la Métropole en faveur de la stratégie d'adaptation.

— moyen terme

Mobilisation des habitants et des acteurs du territoire pour définir des objectifs d'adaptation et des moyens de financements dans le cadre de la nouvelle gouvernance du PCAET.



L'engagement de la Métropole

Élaborer un « Plan chaleur métropolitain » pour l'adaptation aux fortes chaleurs à partir de l'Avis citoyen.

PRIORITÉ N°2

DÉVELOPPER UNE CULTURE COLLECTIVE DE LA CHALEUR



Dans les régions du monde habituées aux fortes chaleurs, les populations comme les pouvoirs publics ont développé des réflexes, des habitudes et des pratiques pour en réduire les effets. Ce n'est pas encore le cas sur notre territoire. C'est pourquoi la Convention appelle au développement d'une « culture de la chaleur ». L'objectif ? Sensibiliser les habitants aux bons gestes en cas de canicule, former les acteurs du territoire aux situations de crise, ou encore développer la coopération entre les pouvoirs publics.

CE QUE LA MÉTROPOLE FAIT DÉJÀ !

Mener des campagnes de prévention.

En période de fortes chaleurs, la Métropole communique tout particulièrement auprès des publics les plus vulnérables (petite enfance, personnes âgées, personnes sans domicile fixe), *via* les établissements d'accueil dont elle est responsable.

Identifier les secteurs les plus exposés.

Cette information est accessible à tous, *via* une [plateforme en ligne](#).

Mobiliser les acteurs du territoire.

La Métropole agit en lien avec les communes, compétentes en matière de protection des populations. Elle soutient aussi des associations pour des campagnes de sensibilisation de terrain.

LES PROCHAINES ACTIONS



Expérimentation

Organisation d'un exercice de mise en situation, à l'échelle d'une commune, pour tester et préparer les habitants et les acteurs publics à un épisode de canicule extrême.



Actions à développer

— court terme

Création d'une formation à la culture du risque (dont les risques liés à la chaleur), ouverte aux agents des collectivités et acteurs privés, et spécifiquement dédiée aux enjeux de notre territoire.

— court terme

Renforcement et amélioration des campagnes d'information publique prévues pour les épisodes de canicules (les bons réflexes).

— moyen terme

Leadership et coordination avec les autres acteurs du territoire (État, Région, communes, etc.) pour élaborer un programme commun autour d'une culture de la chaleur.

PRIORITÉ N°3

RENFORCER LE LIEN SOCIAL POUR SE PROTÉGER COLLECTIVEMENT



L'union fait la force. La Convention a souligné l'importance du lien social et des solidarités dans la capacité de résilience face aux crises. Elle encourage donc la Métropole à agir pour favoriser l'engagement des habitants et des acteurs locaux, en particulier auprès des personnes les plus vulnérables. La solidarité, l'entraide ne se décrètent pas, mais la Convention attend de la Métropole qu'elle impulse cette dynamique, notamment par la valorisation du bénévolat, la mise en lien des initiatives solidaires, ou encore le développement de mécanismes d'incitation.

CE QUE LA MÉTROPOLE FAIT DÉJÀ !

Soutenir les collectifs citoyens.

Assises de la vie associative, soutien juridique ou logistique, subventions, etc. La Métropole agit pour renforcer le tissu associatif local, et en particulier les initiatives en faveur de la transition environnementale et solidaire.

Accompagner les habitants.

Dans beaucoup de politiques publiques (ex : prévention des déchets, énergie), la Métropole accompagne les initiatives habitantes, propices au renforcement des solidarités de voisinage.

Valoriser le bénévolat.

La Métropole soutient notamment le dispositif « *Tous unis, tous solidaires* », qui met en lien les citoyens volontaires avec les associations du territoire.

Veiller sur les plus fragiles.

Les services sociaux de la Métropole veillent et assurent un suivi téléphonique auprès des personnes les plus vulnérables lors des périodes de canicule.

LES PROCHAINES ACTIONS



Expérimentation

Développement des réserves de sécurité civile existantes, dont le but est de porter secours et assistance aux populations, via un dispositif d'incitation pour les agents publics volontaires.



Action à développer

— court terme

Étude des solutions innovantes et efficaces mises en œuvre sur d'autres territoires en faveur du développement des logiques d'entraide et de solidarité.

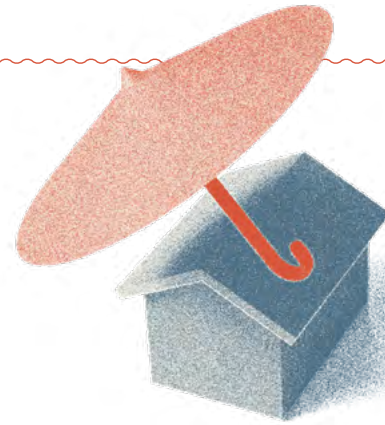


L'engagement de la Métropole

Créer un label métropolitain pour une réserve citoyenne ouverte à tous les habitants volontaires.

PRIORITÉ N°4

AMÉLIORER LE CONFORT THERMIQUE DANS LES LOGEMENTS



La Convention a fixé l'objectif de 100% des logements du territoire adaptés aux aléas climatiques d'ici 2050, en priorisant les zones les plus vulnérables. Cette ambition est partagée par la Métropole, qui entend bien être exemplaire sur son propre parc immobilier. Mais elle dépend aussi des constructeurs privés ou encore de l'État, qui fixe les normes. Cet objectif représente surtout un effort de rénovation puisque 80% du bâti de 2050 est déjà là. Attention, dès lors, à ne pas agir de manière contre-productive ! La Convention a rappelé l'importance de procéder à des rénovations globales (à l'échelle d'un bâtiment, et non d'un logement), mais aussi d'encadrer les choix de climatisation individuelle, ou encore de maintenir le niveau d'exigence des nouvelles constructions.

CE QUE LA MÉTROPOLE FAIT DÉJÀ !

Proposer des aides à la rénovation.

Avec le dispositif Ecoréno'v, la Métropole apporte des aides à la rénovation, qui peuvent inclure des installations pour améliorer le confort d'été dans les logements (protecteurs solaires, brasseurs d'air, etc.).

Soutenir une filière de la rénovation.

La Métropole soutient des acteurs spécialisés dans l'accompagnement à la réhabilitation écologique des habitats (ALEC, CAUE, etc.).

Fixer des normes exigeantes pour les logements neufs, notamment à travers le Référentiel Habitat Durable (2022) ou le Livre Blanc de l'Habitat (2022).

Améliorer le confort d'été à l'échelle du territoire. À travers le Plan local d'urbanisme et d'habitat (PLU-H) la Métropole promeut un urbanisme bioclimatique et soutient financièrement la végétalisation des espaces privés.

Développer les deux réseaux de froid du territoire pour proposer une alternative aux climatiseurs individuels.

LES PROCHAINES ACTIONS



Expérimentation

Aménagement d'espaces collectifs de fraîcheur, à utiliser comme refuge en cas de situation extrême (ex : une pièce commune au sein d'un immeuble).



Action à développer

— moyen terme

Amélioration des aides à la rénovation, en faveur du bâti ancien et/ou des zones les plus vulnérables. L'objectif ? Concilier confort thermique, préservation patrimoniale et justice sociale.



Les engagements de la Métropole

1. Rénover énergétiquement tous les logements sociaux les plus vulnérables (cartographie en cours).
2. Étendre les normes de construction durable aux opérations privées réalisées sur le territoire (ex : référentiel Habitat durable).
3. Développer des solutions de production de froid collectif (« réseaux de froid »).



Plaidoyer

Pour un renforcement de la réglementation nationale et la reconnaissance d'une « température maximale de dignité » dans les logements ainsi que la mise à disposition par l'État des moyens financiers nécessaires pour soutenir ces rénovations.

PRIORITÉ N°5

DÉVELOPPER LES LIEUX FRAIS DE PROXIMITÉ POUR TOUS



La Convention a demandé la mise à disposition de lieux frais, intérieurs et extérieurs, accessibles gratuitement et à pied. L'objectif ? Offrir à tous les habitants de la Métropole des espaces de répit, dans lesquels il est possible de passer quelques heures au frais en période de fortes chaleurs. L'existence de ces lieux est indispensable, en attendant que tous les logements individuels du territoire puissent être adaptés. Concrètement, il s'agit de mettre à disposition les lieux de la Métropole, d'en mobiliser d'autres auprès des acteurs publics (ex : bibliothèques, musées, etc.) ou privés (ex : cinémas, etc.), et de les faire connaître.

CE QUE LA MÉTROPOLE FAIT DÉJÀ !

Rendre les musées gratuits en période de canicule.

Ce dispositif, encore en phase d'expérimentation, a été testé dans les musées des Confluences et Lugdunum.

Cartographier les lieux frais existants.

Musées, parcs, centres commerciaux, etc. Tous ces lieux sont répertoriés sur la plateforme [Toodego](#).

D'autres initiatives existent : certaines communes ont déjà mené des expérimentations locales (ex : mise à disposition gratuite de places de cinéma pour les publics les plus vulnérables en période de canicule).

LES PROCHAINES ACTIONS



Expérimentation

Mise à disposition de sites appartenant à la Métropole pendant l'été, accompagnés d'un programme d'animations. Une expérimentation dans un collège est envisagée dès l'été 2025.



Action à développer

— court terme

Développement et mise à jour de la cartographie des lieux frais, afin d'en faire un outil facile d'accès pour tous.



L'engagement de la Métropole

Travailler avec les acteurs publics et privés pour ouvrir aux habitants de nouveaux lieux frais, et parvenir à mailler tout le territoire.

PRIORITÉ N°6

DONNER LA PRIORITÉ AU VÉGÉTAL ET À L'EAU DANS L'ESPACE PUBLIC POUR GARANTIR LA FRAÎCHEUR



Une métropole qui s'adapte, c'est aussi une métropole qui redonne toute sa place à la nature et au vivant dans la lutte contre la chaleur. Pour la Convention, cela passe par la végétalisation massive des espaces publics comme privés (notamment les extérieurs des copropriétés), ce qui rejoint les politiques publiques actuellement conduites par la Métropole. L'effort de renaturation passe aussi par le développement des accès à l'eau. La Métropole a commencé à travailler sur cet enjeu critique pour notre territoire, sous-doté en lieux de baignade.

CE QUE LA MÉTROPOLE FAIT DÉJÀ !

Végétaliser, désimperméabiliser.

C'est la ligne directrice des projets d'aménagements publics de la Métropole (qui accompagne aussi la végétalisation des espaces privés), pour un rafraîchissement durable. Cet effort va se poursuivre, en priorisant les espaces les plus vulnérables à la chaleur.

Développer des points d'eau.

La Métropole agit pour un « accès universel à l'eau » avec la gratuité des premiers mètres cubes et un « versement solidaire de l'eau ». Elle multiplie l'installation de fontaines dans l'espace public.

Identifier les possibles sites de baignade. La Métropole a mené une étude sur les potentiels sites de baignade le long du Rhône et de la Saône.

LES PROCHAINES ACTIONS



Expérimentation

Test de dispositifs intelligents de rafraîchissement par l'eau (ex : brumisateurs avec retour de l'eau au végétal).



Actions à développer

— court terme

Coopération avec des chercheurs pour concevoir des méthodes innovantes de localisation des espaces végétalisables (projet IA.bres).

— moyen terme

Ouverture d'un site de baignade à Confluence (darse) et soutien aux autres projets communaux pour l'aménagement de lieux de baignade dans le Rhône et la Saône.

— moyen terme

Croisement des enjeux d'adaptation, de biodiversité, de gestion de l'eau dans les projets d'aménagements urbains (ex : projets Rive Droite du Rhône, Grande Porte des Alpes).



L'engagement de la Métropole

Faire du PLU-H un outil de planification pour la végétalisation et la renaturation massive du territoire à long terme.

PRIORITÉ N°7

ASSURER LA CONTINUITÉ DES SERVICES PUBLICS ET DES FONCTIONS VITALES LORS DE PICS DE CHALEUR



La défaillance des services publics est un facteur d'aggravation des crises, dont les conséquences peuvent être dramatiques. En cas de chaleurs extrêmes, l'objectif fixé par la Convention est d'assurer la continuité des activités en matière d'éducation, de santé, de transport et de sécurité. La Métropole ne dispose pas de toutes les compétences dans ces domaines, mais elle a un rôle clé à jouer pour coordonner les acteurs concernés. Elle souhaite aussi être exemplaire en cas de crise sur les services essentiels que sont l'eau, l'énergie ou la gestion des déchets.

CE QUE LA MÉTROPOLE FAIT DÉJÀ !

Anticiper et gérer les situations de crise.

La Métropole établit des protocoles, adaptés à différents scénarios et régulièrement mis à jour, pour assurer la continuité des services métropolitains en cas de crise.

Agir sur ce qui relève de ses compétences :

- **Santé** : actions orientées vers les publics les plus vulnérables (sans-abris, petite enfance, personnes âgées et handicapées).
- **Mobilité** : une grande partie du réseau TCL est déjà adaptée et climatisée. En période de canicule, des navettes exceptionnelles sont aussi mises en place vers des lieux frais du département.
- **Éducation** : rénovation et végétalisation des collèges (c'est le seul domaine qui relève de la compétence de la Métropole).

LES PROCHAINES ACTIONS



Expérimentation

Animation d'une scène de dialogue avec l'ensemble des acteurs du territoire pour assurer la continuité des services essentiels.



Actions à développer

— court terme

Coordination des communes en cas de crise, avec l'instauration du Plan Intercommunal de Sauvegarde (PICS) à partir de 2026. La coordination de l'ensemble des acteurs du territoire reste la responsabilité de la Préfecture.

— court terme

Adapter et mettre en place une stratégie « confort d'été » à destination des personnels et des élèves dans les collèges

— court terme

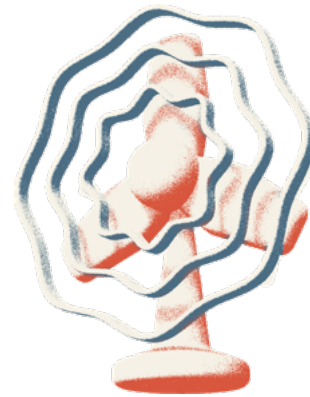
Investissements en faveur du confort thermique des transports en commun (climatisation du réseau TCL) et des mobilités douces (végétalisation/ombrage des voies cyclables et des artères piétonnes).

— moyen terme

Rénovation du patrimoine bâti métropolitain, notamment pour garantir la continuité des services en cas de fortes chaleurs.

PRIORITÉ N°8

ADAPTER LES CONDITIONS DE TRAVAIL À LA CHALEUR



D'une manière générale, la chaleur est encore largement absente du droit du travail français, qui offre peu de protection aux salariés face à ses conséquences. L'évolution de ce droit relève du législateur (au niveau national), mais la Convention interpelle la Métropole pour agir à trois niveaux. En interne, pour être exemplaire et innovante en tant que puissance publique employeuse. Auprès des entreprises du territoire, pour les sensibiliser et les inciter à agir. Et à l'échelle nationale, enfin, par un plaidoyer pour l'évolution des réglementations.

CE QUE LA MÉTROPOLE FAIT DÉJÀ !

Sensibiliser en interne.

En tant qu'employeur, la Métropole mène des actions de prévention et d'adaptation des cadres de travail face à l'intensification des périodes de fortes chaleurs. Elle édite chaque année un Guide de vigilance fortes chaleurs.

Sensibiliser les employeurs du territoire.

Des dispositifs de sensibilisation des entreprises et industries à l'adaptation au changement climatique existent déjà sur certaines zones géographiques sensibles (ex : Vallée de la Chimie) ou auprès de certains secteurs d'activités (ex : assurances, etc.).

LES PROCHAINES ACTIONS



Expérimentations

1. Dialogue avec les agents de la Métropole de Lyon pour identifier les besoins spécifiques par métiers.
2. Insertion de clauses relatives à la protection des travailleurs face à la chaleur dans les marchés publics.
3. Insertion d'un aléa « fortes chaleurs » dans les chantiers pilotés par la Métropole.



Action à développer

— court terme

Développement des actions de sensibilisation auprès des employeurs du territoire.

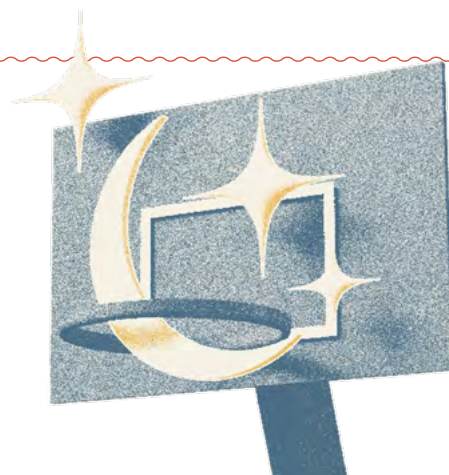


Plaidoyer

Coordination de la rédaction d'un plaidoyer à l'échelle nationale sur l'évolution du droit du travail pour intégrer les enjeux liés à la chaleur.

PRIORITÉ N°9

ADAPTER LES ACTIVITÉS SOCIALES, SPORTIVES ET CULTURELLES AUX CHALEURS EXTRÊMES



La crise du Covid-19 a montré les conséquences de l'arrêt des activités associatives, sportives ou culturelles sur la cohésion sociale et sur la santé physique et mentale. C'est pourquoi la Convention a insisté sur l'importance d'assurer le maintien de ces activités y compris en cas de fortes chaleurs, alors que ces périodes vont se multiplier et se prolonger de plus en plus à l'avenir. Élargissement des horaires, sessions nocturnes, saisonnalité, adaptation des activités... Cette ambition suppose de parvenir à coordonner les nombreux acteurs concernés, mais aussi d'être créatif !

CE QUE LA MÉTROPOLÉ FAIT DÉJÀ !

Animer un réseau d'acteurs culturels. Autour des enjeux de transition (ex : musée Lugdunum, pour l'adaptation de la végétation aux changements climatiques).

LES PROCHAINES ACTIONS



Expérimentations

1. Développement d'offres culturelles et sportives « nocturnes » ou en horaires décalés.
2. Accompagnement pour la rénovation des équipements sportifs et culturels du territoire (confort thermique, végétalisation, production d'énergie photovoltaïque, etc.).



Actions à développer

— court terme

Mobilisation des acteurs culturels du territoire pour un travail conjoint sur les enjeux d'adaptation à la chaleur (quelles bonnes pratiques ? quels besoins ? quelles modalités d'adaptation ? à quoi renoncer ? quel rôle en cas de crise ? etc.).

— court terme

Promotion des bonnes pratiques avec les acteurs culturels, associations, clubs, fédérations sportives, etc.

EN RÉSUMÉ

9 PRIORITÉS CITOYENNES QUI INTERPELLENT LA MÉTROPÔLE

9 ENGAGEMENTS POUR Y RÉPONDRE

9.

Adapter les activités sociales, sportives et culturelles aux chaleurs extrêmes

→ **Ce que la Convention attend de la Métropole :**
Garantir le maintien du vivre-ensemble, de temps de loisirs collectifs, etc. de temps de crise.

→ **L'engagement de la Métropole** : Mobiliser les acteurs culturels du territoire pour un temps d'échange et de travail sur les enjeux de l'adaptation à la chaleur.

8.

Adapter les conditions de travail à la chaleur

→ **Ce que la Convention attend de la Métropole :**
Donner l'exemple et inciter les employeurs du territoire à agir.

→ **L'engagement de la Métropole** : Intégrer des critères spécifiques dans la commande publique pour inciter les entreprises à intégrer l'adaptation des conditions de travail à la chaleur.

1.

Garantir une fraîcheur pour tous : déterminer une stratégie et un partage des responsabilités

→ Ce que la Convention attend de la Métropole :

Jouer un rôle d'impulsion et de coordination auprès des acteurs du territoire pour déterminer une stratégie collective à long terme.

→ L'engagement de la Métropole :

Un « Plan chaleur » dès 2026.



7.

Assurer la continuité des services publics et des fonctions vitales lors de pics de chaleur

→ **Ce que la Convention attend de la Métropole :** Garantir les besoins essentiels des habitants en cas de crise, sur son champ de compétences mais aussi au-delà.

→ **L'engagement de la Métropole :** Adapter et mettre en place une stratégie « confort d'été » à destination des personnels et des élèves dans les collèges.

2.

Développer une culture collective de la chaleur

→ **Ce que la Convention attend de la Métropole :**

Préparer les habitants et les acteurs du territoire à mieux prévenir les effets de la chaleur et à réagir efficacement en cas de crise.

→ **L'engagement de la Métropole :** Encourager et participer à l'organisation d'un grand exercice de gestion de crise à l'échelle d'une commune.



3.

Renforcer le lien social pour se protéger collectivement

→ **Ce que la Convention attend de la Métropole :**

Favoriser l'émergence d'une société solidaire et d'entraide, plus résiliente en cas de crise.

→ **L'engagement de la Métropole :** Créer un label métropolitain pour une réserve citoyenne ouverte à tous.

4.

Améliorer le confort thermique dans les logements

→ **Ce que la Convention attend de la Métropole :**

Garantir l'adaptation de 100% des logements aux aléas climatiques d'ici 2050.

→ **L'engagement de la Métropole :** Prioriser la rénovation thermique des bâtiments les plus vulnérables à la surchauffe.

5.

Développer les lieux frais de proximité pour tous

→ **Ce que la Convention attend de la Métropole :**

Garantir l'accès simple et gratuit de tous les habitants à des lieux de répit en cas de canicule.

→ **L'engagement de la Métropole :** Organiser un maillage de lieux frais à travers tout le territoire.

6.

Donner la priorité au végétal et à l'eau dans l'espace public pour garantir la fraîcheur

→ **Ce que la Convention attend de la Métropole :** Redonner toute sa place au vivant pour bénéficier de protections naturelles face à la chaleur.

→ **L'engagement de la Métropole :** Développer des projets de végétalisation en priorité dans les secteurs les plus carencés.



CONCLUSION

L'analyse de l'Avis citoyen par les services et les élus de la Métropole de Lyon marque une étape importante dans le processus d'adaptation de notre territoire aux effets du changement climatique. Ce document constitue un premier retour aux membres de la Convention Métropolitaine pour le Climat pour rendre compte du travail engagé à partir de leurs propositions.

Ce travail va se poursuivre dans les mois à venir. Il s'appuiera notamment sur les porte-paroles de la Convention, qui accompagneront la collectivité dans l'approfondissement des actions et dans la construction de nouvelles réponses adaptées aux priorités identifiées.

L'engagement de la Métropole est clair : faire de l'adaptation à la chaleur un axe structurant de son action publique, en lien étroit avec la révision du Plan Climat Air Énergie Territorial 2026-2031. Pour cela, la préparation d'un Plan Chaleur métropolitain d'ici 2026 doit permettre :

- de lancer des expérimentations pour tester de nouvelles solutions,
- de renforcer les actions existantes dans les domaines où les besoins sont les plus pressants,
- et d'engager de nouvelles initiatives dans des secteurs encore peu investis.

Cette approche progressive, articulant diagnostic, expérimentation et généralisation, vise à construire des réponses concrètes et efficaces, à la hauteur de l'intensification attendue des vagues de chaleur.

La réussite de cette stratégie nécessitera également d'amplifier les coopérations avec les communes, les acteurs économiques, sociaux et associatifs, et de mobiliser des ressources adaptées pour assurer une mise en œuvre durable dans le temps.

La Métropole de Lyon affirme ainsi sa volonté d'inscrire l'adaptation à la chaleur au cœur de ses politiques publiques, dans une logique d'action continue, évolutive et partagée.

MÉTROPOLE DE LYON

20 rue du Lac

CS 33569 - 69505 Lyon cedex 03

Tél. : 04 78 63 40 40

**Direction environnement,
écologie, énergie**

**Direction de la prospective
et du dialogue public**

Écriture : Skoli

Graphiste : Clément Payot

Crédits photos © Métropole de Lyon

Thierry Fournier, Etienne Maury

Mai 2025



MÉTROPOLE

GRAND LYON

grandlyon.com